

VILLE DU MONT-DORE

**ARRETE DU MAIRE**

N° 2618 du 26 JAN. 2018

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

29 JAN. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Fixant les frais de mise à disposition de la Salle d'honneur de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore applicables à l'Agence LE SYNDIC, représentée par son Gérant Monsieur Jérôme TROYAT.

**Le Maire de la Ville du Mont-Dore,**

- Vu la loi n°99-209 du 19 mars 1999 organique modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
 Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
 Vu la délibération n°17/14/IV du 23 avril 2014 portant délégation au Maire de certaines compétences dévolues au Conseil Municipal ;  
 Vu la délibération n°94/17/XII du 14 décembre 2017 fixant le tarif des divers droits municipaux, des redevances et taxes pour l'année 2018 ;  
 Vu l'arrêté n°169/14 du 11 avril 2014 portant délégation de signature au troisième adjoint au Maire, Monsieur Bernard DELADRIERE ;  
 Vu le courriel de l'Agence LE SYNDIC, représentée par son Gérant Monsieur Jérôme TROYAT, en date du 17 janvier 2018 ;  
 Considérant la nécessité de fixer le tarif de location de la Salle d'honneur de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Les frais de mise à disposition de la Salle d'honneur de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore, applicables à l'Agence LE SYNDIC, représentée par son Gérant Monsieur Jérôme TROYAT pour l'organisation d'une Assemblée Générale, le mercredi 28 février 2018 de 17h00 à 20h00, sont fixés à :

**5.000 FCFP/TTC, pour la durée de la mise à disposition.**

**Article 2 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifié à l'intéressé(e). Il fera l'objet d'un compte-rendu devant le Conseil municipal.

Le Maire certifie que le présent acte ayant été transmis le **29 JAN. 2018** au Commissaire Délégué et notifié le et/ou publié le est exécutoire de plein droit

Fait au Mont-Dore, le **26 JAN. 2018**

Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales

Eric KEM-SENG

Pour le Maire et par délégation  
Le 3<sup>ème</sup> adjoint

Bernard DELADRIERE

**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud	1
Intéressé(e)	1
Direction des finances et de l'informatique (SF)	1
Secrétariat Général (SAG : registre + CR au CM)	1